

Les archives des dommages de guerre aux biens privés, un ensemble atypique en matière de sources concernant la Deuxième Guerre mondiale et la sortie de guerre ?

Pierre-Alain Tallier

La Seconde Guerre mondiale, au même titre que la Première Guerre mondiale, constitue un moment clé de l'histoire de la Belgique, de l'Europe et du monde. Malgré la masse considérable de documents perdus en raison de destructions accidentelles ou volontaires qui se sont produites pendant ou après la guerre, elle est documentée par de nombreux fonds d'archives conservés dans un nombre tout aussi important de dépôts publics (Archives de l'État, Centre de documentation de la Défense nationale, War Heritage Institute, provinces, villes et communes) et privés (centres de conservation d'archives, musées, particuliers, ...). Ces fonds couvrent tour à tour les aspects politiques, militaires, sociaux, économiques, humanitaires, ... du conflit¹. La quantité, la qualité et la diversité des archives concernant la période de la Deuxième Guerre mondiale et de la sortie de guerre mises à disposition des chercheurs se sont cependant considérablement accrues ces vingt dernières années. Le rôle des Archives de l'État en la matière ne fut pas négligeable sans pour autant résulter toujours d'un choix délibéré. Le hasard, les concours de circonstances et l'implication individuelle de quelques archivistes furent pour beaucoup dans ce qui s'apparente aujourd'hui à une réussite globale.

Une récolte d'archives planifiée ?

Si les archives concernant la prise de décision furent parmi les premières à être récoltées et conservées (ministres et hommes politiques, secrétaires généraux, décideurs économiques...), celles relatives à la mise en application concrète de ces décisions et aux implications directes de ces dernières sur la vie des citoyens et le fonctionnement de la société restèrent longtemps inaccessibles car non inventoriées² ou conservées tant bien que mal – et le plus souvent mal – par les services producteurs ou leurs successeurs en droit. Au tournant des années 2000, les difficultés budgétaires de l'État fédéral et la mise en place de la réforme Copernic bousculèrent quelque peu les habitudes et la gestion des bâtiments de l'État. L'irruption des tops managers dans la fonction publique eût ceci de bénéfique qu'ils se rallièrent très rapidement aux arguments de gestion dynamique et dynamisée des archives soufflés adroitement, mais sans en avoir identifié toutes les conséquences, par les archivistes de l'État. Ils pouvaient faire d'une pierre trois coups : entamer une révolution copernicienne du fonctionnement des administrations fédérales, passer progressivement au tout numérique et au clean desk et, surtout, économiser l'espace en se débarrassant de grandes quantités d'archives stockées dans des bâtiments dont la revente semblait offrir des sources d'économies³. Dans le même temps, les projets de rénovation de la Tour des Finances et de la Cité administrative de l'État compliquèrent encore la donne. Coup sur coup, il fallut procéder dans l'urgence au vidage accéléré des caves de la Tour des Finances et de la Cité administrative de l'État (4,5 km), des caves du SPF Santé

1. Pour une liste presque exhaustive des archives disponibles pour les recherches concernant la Belgique, voir : DIRK MARTIN, « La Seconde Guerre mondiale », in PATRICIA VAN DEN EECKHOUT & GUY VANTHEMSCHÉ (eds.), *Sources pour l'étude de la Belgique contemporaine, 19^e-21^e siècle*, Bruxelles, Commission royale d'Histoire, 2017, p. 803-822.

2. Songeons notamment aux archives du Secours d'hiver et du Comité National de l'Agriculture et de l'Alimentation, conservées de longue date aux AGR, dont l'inventoriage vient de commencer il y a quelques mois. Voir la contribution de Filip Strubbe dans ce volume.

3. L'opération de vente des bâtiments de l'État menée par la Régie des Bâtiments déboucha sur un rapport assassin de la Cour des Comptes. Morceau choisi : « L'audit a révélé que le choix politique de remplacer des bâtiments dont l'État était propriétaire par des bâtiments loués n'a pas été effectué sur la base d'une évaluation préalable de cette option à la lumière des objectifs suivants : d'une part, assurer l'équilibre budgétaire et diminuer la dette de l'État et, d'autre part, contribuer à une meilleure qualité de l'hébergement des agents de l'État. La prise des décisions a manifestement privilégié l'objectif à court terme, à savoir l'équilibre budgétaire ». COUR DES COMPTES, *La vente de patrimoine immobilier par la Régie des bâtiments. Rapport de la Cour des Comptes transmis à la Chambre des représentants*, Bruxelles, Cour des Comptes, 2006, p. 1.

publique et Sécurité sociale (16,8 km), de trois bâtiments du SPF Mobilité et Transport (5,5 km), du bâtiment Bischoffsheim (SPF Finances) (1,360 km), du dépôts d'archives du SPF Finances au Quai de Willebroek (2 km), du dépôts d'archives du SPF économie à la rue de Belgrade (4 km), des trois dépôts d'archives du SPF Intérieur à la rue Pasteur (22 km) et de la caserne Michotte à Leuven (5 km)⁴. Ces différentes opérations permirent le sauvetage presque miraculeux de très nombreux fonds d'archives, dont une bonne partie concernait la période qui nous intéresse⁵ :

– **Bâtiment Bischoffsheim⁶ et dépôt du Quai de Willebroek**

Destinés à la vente, ces bâtiments du SPF Finances contenaient les fonds suivants : Brüsseler Treuhandgesellschaft (1940-1944)⁷, Séquestre Deuxième guerre mondiale (1944-1980), Office of Mutual Aid (OMA) (1944-1950) (partie), Office de Récupération Économique (ORE) (1949-1965) (partie)⁸, Banque d'émission (1940-1946) (partie), Impôt sur le capital (1944-1960)⁹, Recensement des titres (1945-1955), Comité de liquidation des organismes et services instaurés pendant l'occupation (1940-1960) ...¹⁰

– **Dépôt de la rue de Belgrade**

Par souci d'économie et en raison de problèmes de sécurité survenus pendant l'été 2001, le SPF

Économie décida fin 2001 de mettre un terme à la location du bâtiment situé 15 rue de Belgrade à Forest. Au terme d'un travail d'équipe s'étalant sur plusieurs mois dans des conditions particulièrement difficiles (masse de quatre kilomètres d'archives pour une centaine de fonds complètement mélangés et imbriqués les uns dans les autres à la suite de leur déménagement depuis le dépôt de la rue des Ateliers, absence de dépoussiérage pendant 20 ans, sanitaires et chauffage en panne), le tri des quatre kilomètres d'archives aboutit, début de l'année 2004, au versement de quelque 700 mètres linéaires d'archives ayant une valeur historique aux AGR, à savoir pour les fonds concernant la Deuxième Guerre mondiale et ses suites : Offices centraux (pétrole et goudron, produits chimiques, textile, tabac, déchets, cuir, papier, charbon) (1940-1944) et liquidation des office centraux, Groupements principaux et groupements professionnels (intermédiaires, assurances, Mineralöl, industrie chimique, tourisme, métaux non ferreux, commerce de gros, carrières) (1941-1944), Conseils professionnels (exploitations forestières et scieries, bois et transformation du bois, textile, commerce de gros de papier, construction, chimie, charbon) (1944-1948) et liquidation des conseils, Service des réparations des véhicules alliés récupérés (SERVAR) (1944-1950), Service de mobilisation du bois de mines (1945-1954),

4. Caserne Michotte dont le bourgmestre de Leuven, Louis Tobback, souhaitait prendre possession dans le cadre de sa politique urbanistique.

5. La liste se limite aux fonds d'archives concernant la Deuxième Guerre mondiale et ses suites directes. Elle est bien plus longue si le spectre est élargi.

6. Ce superbe bâtiment abrite aujourd'hui une résidence pour enseignants et étudiants (Van Orley International Student House, boulevard Bischoffsheim 38).

7. FILIP STRUBBE, JÉRÔME FRANSEN, *Inventaire des archives du Séquestre de la Brüsseler Treuhandgesellschaft et du Groupe 12 y compris les archives du 'Service Belgique' de l'Office de Politique coloniale du NSDAP (1899-1988 (principalement 1940-1963))*, Bruxelles, AGR, 2014 (*Inventaires Archives générales du Royaume 2 - Dépôt Joseph Cuvelier*, nr. 25).

8. FILIP STRUBBE, *Inventaris van het archief van de Dienst voor Economische Recuperatie en rechtsvoorganger 1940-1968 (1997)*, Bruxelles, AGR, 2012 (*Inventaires Archives générales du Royaume 2 - Dépôt Joseph Cuvelier*, nr. 20).

9. LUC VANDEWEYER, *Inventaris van het archief van het Ministerie van Financiën : Tijdelijke Dienst van de Belasting op het Kapitaal (1945-1997)*, Bruxelles, AGR, 2015 (AGR-AR, *Inventaris*, nr. 593).

10. Les opérations de sauvetage et de versement ont été menées pour les AGR par Griet Maréchal, Kristof Carrein, Tom Haeck, Bart Sas, Luc Vandeweyer et Pierre-Alain Tallier. Sur les dites archives, voir : LUC VANDEWEYER, « De archieven van het ministerie van Financiën », in PIERRE-ALAIN TALLIER (textes réunis par/teksten samengebracht door), *Sortir de la deuxième guerre mondiale ? Entre oubli, indemnisation, reconstruction et répression. état des sources et de la recherche. Actes de la journée d'études du 25 février 2010 / In de nasleep van de Tweede Wereldoorlog. Tussen vergeten, vergoeden, heropbouw en repressie. Beschikbare bronnen en stand van het onderzoek. Handelingen van de studiedag van 25 februari 2010*, Bruxelles, AGR, 2011, p. 57-74 (*Studia*, nr. 131).

Office de Reconstruction Économique (ORE) (1946-1963) (partie), Commission centrale régulatrice des prix (1945-1949), Commissariat aux prix et salaires (1941-1944), Ministère du ravitaillement et des importations (1944-1966), Ministère de la coordination économique et du rééquipement national (1946-1949), Office de gestion des camps de prisonniers de guerre (1945-1954)¹¹, Office belge de gestion et de liquidation (1941-1953)¹², Approvisionnements industriels dont Mission Kronacker (1944-1950), Office of Mutual Aid/Office d'Aide Mutuelle (OMA) (1942-1950) (partie), cabinet du ministre des Affaires économiques et du Ravitaillement (1945-1950)¹³. Le reste des archives, soit près de 75 tonnes de papier, a été éliminé. Ironie de l'histoire, après une rénovation de façade, ce bâtiment privé a été pris en location par la Régie des Bâtiments au profit des Musées royaux d'Art et d'Histoire et du Cegesoma qui s'en mordent les doigts aujourd'hui...

– Dépôt de la rue Pasteur

Né, au début des années 1980, de la volonté du ministère des Travaux publics de rassembler toutes les archives produites par l'administration des Dommages de Guerre en un seul et même endroit, le dépôt d'archives de la rue

Pasteur à Anderlecht contenait près de 22 kilomètres d'archives dont celles des Dommages de guerre aux biens privés, de l'Office of Mutual Aid (OMA) (partie), de l'Office de Récupération économique (ORE) (partie) et de la Banque d'émission (partie)¹⁴.

– Caserne Michotte

Une partie des archives de l'auditorat militaire y était conservée (5km)¹⁵.

Ces différents versements s'ajoutèrent aux archives collectées précédemment. Et désormais, grâce à l'intégration du Cegesoma, d'abord (1^{er} janvier 2016), du service archives des Victimes de guerre, ensuite (1^{er} janvier 2018), les Archives de l'État conservent un ensemble impressionnant de 38.589 mètres linéaires d'archives concernant la Deuxième Guerre mondiale et la sortie de guerre. Cette estimation ne tient cependant pas compte des fonds disponibles sur support numérique¹⁶ et des fonds, sous-fonds et séries génériques qui contiennent des informations sur la Seconde Guerre mondiale et ses suites mais qui ne concernent pas exclusivement cette période¹⁷. La part majeure de cet ensemble est gérée par les Archives générales du Royaume.

11. FILIP STRUBBE, *Inventaris van het archief van de Dienst voor Krijgsgevangenen Afdeling B afkomstig van het Ministerie van Economische Zaken* (1942) 1945-1954, Bruxelles, AGR, 2010 (AGR-AR, *Inventaris*, nr. 486); FILIP STRUBBE, *Inventaris van het archief van het Hoger Commando der Krijgsgevangenenkampen afkomstig van het Ministerie van Economische Zaken* 1945-1950 (vnl. 1945-1948), Bruxelles, AGR, 2010 (AGR-AR, *Inventaris*, nr. 487).

12. MADELEINE JACQUEMIN, *Inventaire des archives de l'Office Belge de Gestion et de Liquidation - Belgische Dienst voor Beheer en Liquidatie* (1941-1953), Bruxelles, AGR, 2008 (AGR-AR, *Inventaires*, nr. 411).

13. Cette opération de sauvetage a été réalisée par Xavier Botterman (SPF Économie), Christian Saldi (SPF Économie), Jean-François Nieuws (AGR), Martine Vandevenet (AGR) et Pierre-Alain Tallier (AGR).

14. En plus des 17 kilomètres d'archives des dommages de guerre aux biens (ca. 900.000 dossiers individuels), ces dépôts abritaient aussi cinq kilomètres supplémentaires de fonds « associés » : administration centrale de l'urbanisme (dommages aux biens publics), Première Guerre mondiale, dommages aux biens Congo, Banque d'émission, Office of Mutual Aid (OMA), Office de Récupération Économique (ORE), ... Concernant l'opération de sauvetage de ces archives, voir : PIERRE-ALAIN TALLIER (ed.), *« Une brique dans le ventre et l'autre en banque »*. L'indemnisation des dommages aux biens privés causés par les opérations de guerre et assimilées. Sources pour une histoire plurielle du 20^e siècle, Bruxelles, AGR, 2012, 192 p.

15. Un peu plus de six autres kilomètres d'archives de l'auditorat militaire étaient encore conservés au Palais de Justice de Bruxelles. Ils seront transférés en deux temps, cinq kilomètres en 2011 et les derniers 1.650 mètres en 2018.

16. Dont les millions d'images numériques des archives du Service international de Recherches à Bad Arolsen. FILIP STRUBBE, PIERRE-ALAIN TALLIER, *Copie numérique des archives du Service international de Recherches à Bad Arolsen consultable aux Archives générales du Royaume*, Bruxelles, AGR, 2011 (Jalon de recherche) (disponible aussi via le lien http://arch.arch.be/images/stories/zoekwijzer/jalon_recherche_sir_bad_arolsen.pdf).

17. Parmi ceux-ci, songeons notamment aux dossiers relatifs à l'épuration administrative dans les fonds provenant des administrations publiques. Voir la contribution de Michaël Amara dans ce volume.



Archives abandonnées dans des conditions de conservation désastreuses dans le dépôt alors occupé par le SPF économie à la rue de Belgrade¹⁸

18. Bruxelles, AGR, Dossier central, Rapport d'inspection du 5 juin 1989.



*Vues panoramiques d'une partie des archives des
dommages de guerre aux biens privés (Dépôt Pasteur)*

Détail de la répartition des fonds concernant la Seconde Guerre mondiale et la sortie de guerre conservés par les Archives de l'État								
Secteur/ Département	Archives générales du Royaume (DO 3) ¹⁹		Archives de l'État dans les provinces (DO 1&2)		Cegesoma (DO 4) ²⁰		Total général Archives de l'État	
	Nombre	Métrage (m)	Nombre	Métrage (m)	Nombre	Métrage (m)	Nombre	Métrage (m)
Premiers ministre et chancellerie	6	85,00	-	-	24	1,24	30	86,24
Intérieur, Santé publique, ...	5	1.518,00	5	62,00	313	666,00	323	2.246,00
Finances	24	2.120,00	2	124,00	3	0,04	29	2.244,04
Affaires économiques	66	760,00	-	-	7	0,44	73	760,44
Justice civile & prisons	11	1.103,00	27	1.000,00	5	3,90	43	2.106,90
Justice militaire	25	5.000,00	11	400,00	239	418,81	275	5.818,81
Victimes de guerre	8	11.000,00			8	1,12	16	11.001,12
Dommages de guerre aux biens	12	7.872,00	6	2.128,00	-	-	18	10.000,00
Agriculture (CNA)	1	812,00	-	-	2	0,37	3	812,37
Secours d'hiver	1	480,00	9	721,00	1	0,02	11	1.201,02
Croix-Rouge	1	22,00	-	-	6	0,27	7	22,27
SNCB	1	80,00	-	-	3	0,04	4	80,04
Particuliers	46	455,00	14	72,00	1.355	654,86	1.415	1.181,86
Organismes allemands	1	90,00	3	21,00	143	9,80	147	120,80
Autres ...	15	40,00	10	124,00	267	90,00	292	254,00
Total	223	31.437,00	87	4.652,00	2.376	1.846,91	2.686	37.935,91

Sur le plan purement statistique, les fonds d'archives concernant la Seconde Guerre mondiale et la sortie de guerre constituent plus de 11 % du volume total des collections conservées par les Archives de l'État qui couvrent pourtant près de 10 siècles d'histoire²¹. Si l'on prend en considé-

ration les seules archives contemporaines, soit les documents produits de 1795 à 2010 (pour les versements les plus récents), la surreprésentation statistique est encore plus flagrante, les archives concernant la Seconde Guerre mondiale et la sortie de guerre formant 13 % du total des archives

19. Ces estimations remplacent celles livrées en 2011 et dans lesquelles subsistait une coquille (total de 17.400 m pour les AGR en lieu et place de 19.140 m mentionné dans le tableau établi en 2011). PIERRE-ALAIN TALLIER, « Quelques initiatives en matière d'ouverture à la recherche et d'accessibilité des archives de la Seconde Guerre mondiale aux Archives de l'état », in PIERRE-ALAIN TALLIER (textes réunis par/teksten samengebracht door), « *Sortir de la deuxième guerre mondiale ?* », op. cit., p. 154.

20. Merci à Gertjan Desmet pour le lourd travail de comptabilisation effectué.

21. À savoir 37.936 mètres linéaires sur un total d'environ 344.557 mètres linéaires. *Les Archives de l'État en 2018. Faits et chiffres*, Bruxelles, AGR, 2019, p. 4.

contemporaines²². En soi, celle-ci n'est guère étonnante et peut être aisément expliquée. Il faut y voir les effets conjugués d'éléments administratifs et juridiques. Parmi les principaux, la croissance démographique de la population belge et le renforcement des administrations qui ont engendré l'explosion du nombre de documents produits au fil du 20^e siècle, d'une part, l'absence de législation archivistique avant 1955, de l'autre. Au moment de la publication de la loi sur les archives, les documents de la période 1940-1950 possèdent encore pour beaucoup une utilité administrative évidente. Ils furent dès lors parmi les premiers à être théoriquement protégés contre une destruction administrative inopinée.

Une période charnière

Sur le plan archivistique et/ou scientifique, outre les éléments factuels livrés ci-dessus, la surreprésentation de la période de la Seconde Guerre mondiale est justifiée par la nécessité de documenter plus complètement ces moments de crise et de changement qui ont profondément affecté la société belge durant le conflit et l'après-guerre (résistance, collaboration, répression de l'incivisme, réformes économiques et financières, reconstruction matérielle, mise en place d'une sécurité sociale moderne...). En sus, ce « déséquilibre » provient

en grande partie de la conservation presque complète de trois ensembles très atypiques, à savoir les archives de l'auditorat militaire relatives à la répression de l'incivisme²³, les archives des victimes de guerre et les archives des dommages de guerre aux biens privés. Paradoxalement, seul le premier ensemble n'a jamais fait l'objet de propositions de tri tant celui-ci risquait d'engendrer des polémiques au Nord comme au Sud, à gauche comme à droite²⁴. Pour le deuxième, les Archives de l'État se sont heureusement ravisées à temps. Conserver intégralement les archives relatives aux bourreaux et à leurs complices et trier celles des victimes aurait été particulièrement mal venu dans le cadre du repositionnement des Archives de l'État vers une mission plus sociétale. Pour le troisième ensemble, le combat fut nettement plus rude. En effet, la (re)découverte en août 2005, grâce aux informations transmises par les experts de la Commission Buysse²⁵, de l'important et très volumineux fonds des dommages de guerre aux biens privés (17 kilomètres pour environ 900.000 dossiers individuels), tout en constituant une heureuse surprise et une belle opportunité, a surtout représenté un énorme défi sur les plans financier, technique, humain et archivistique. La sortie du radar de ce mastodonte archivistique était liée à la fois à l'histoire politique et administrative mouvementée de

22. Soit 37.936 mètres linéaires sur un total d'environ 298.557 mètres linéaires, déduction faite des 46.000 mètres linéaires d'archives d'Ancien Régime.

23. Voir la contribution de Gertjan Desmet, Geertje Elaut et Johannes Van De Walle dans ce volume.

24. En 1957, le premier substitut de l'Auditeur général, J. Gilissen, avait évoqué la question du tri, mais ses propositions ne furent heureusement pas suivies d'effet : « Un certain nombre de chercheurs devraient ainsi pouvoir s'attacher à examiner un à un les quelque 400.000 dossiers relatifs à l'incivisme en vue de déterminer ceux dont la conservation s'impose dans l'intérêt des sciences historiques. Il va de soi qu'un très grand nombre de dossiers ne présenteront guère d'intérêt pour l'histoire contemporaine. Tel est le cas, semble-t-il, pour la plupart des dossiers relatifs aux dénonciateurs, aux membres subalternes des formations militaires ou para-militaires, aux militants des mouvements pro-allemands, aux « petits » collaborateurs économiques ». J. GILISSEN, « Rapport relatif à l'utilisation des archives des juridictions militaires pour l'étude de l'histoire de la période 1939-1945 », in *Cahier 1 du Centre Interuniversitaire d'Histoire Contemporaine*, Leuven-Paris, Nauwelaerts, 1957, p. 37.

25. Les experts de la « Commission du dédommagement des membres de la communauté juive de Belgique pour les biens dont ils ont été spoliés ou qu'ils ont délaissés pendant la guerre 1940-1945 », dite Commission Buysse, ayant pu juger du grand intérêt des dossiers des dommages de guerre utilisés dans le cadre de leurs travaux, attirèrent l'attention des Archives de l'État sur les risques de disparition et les conditions de conservation désastreuses de cet ensemble hors norme. Une première inspection fut menée durant l'été 2005 par l'Archiviste général, Karel Velle, et le responsable de la coordination des inspections, Pierre-Alain Tallier. Voir : FRANÇOIS ANTOINE, THIERRY LEMOINE & PIERRE-ALAIN TALLIER, « Genèse du dossier : de la conservation administrative à la conservation définitive des archives des dommages de guerre », dans PIERRE-ALAIN TALLIER (dir.), « Une brique dans le ventre et l'autre en banque »..., op. cit., p. 20.

l'administration des Dommages de Guerre²⁶ et à une erreur de jugement des Archives de l'État, heureusement réparée aujourd'hui²⁷.

Les archives des dommages de guerre aux biens privés

S'agissant de dégâts matériels aux biens, pour douloureux qu'ils soient, la charge mémorielle et émotionnelle n'est bien entendu en rien comparable avec celle des archives concernant les victimes des combats, des bombardements, des exécutions sommaires ou des camps de concentration et d'extermination²⁸. Longtemps d'ailleurs, ce type de dommages ne donna pas lieu à indemnisation. La guerre et son cortège de souffrances et de destructions étaient vécus comme une fatalité. Le renforcement progressif des états nations et la définition de politiques interventionnistes dans les matières socio-économiques modifia peu à peu les comportements face aux calamités. Les sinistrés de la Première Guerre mondiale furent les premiers à bénéficier véritablement de ce mouvement qui s'amplifia par la suite²⁹.

Le fonds des dommages de guerre aux biens privés reste néanmoins complémentaire des autres fonds concernant la Deuxième Guerre mondiale et permet de dresser un inventaire complet des dégâts mobiliers et immobiliers car la destruction des bâtiments s'accompagne souvent de la perte de toute une série d'autres biens : mobilier, literie, vaisselle, denrées alimentaires, cheptel, ... et souvenirs de famille dont la disparition semble parfois plus durement ressentie que celle des briques³⁰. Il en va de même pour les très nombreux actes de pillage, commis tant par les troupes allemandes que par les armées alliées, qui marquèrent très fortement la population.

Toutes les destructions, disparitions et pertes occasionnées par les combats de mai 1940, les bombardements aériens, les attaques de bombes volantes V1 et V2, la libération du territoire par les troupes alliées ou la bataille des Ardennes ont été soigneusement recensées, énumérées, parfois exagérées, et décrites par les propriétaires de manière à s'assurer l'indemnisation la plus large et la plus

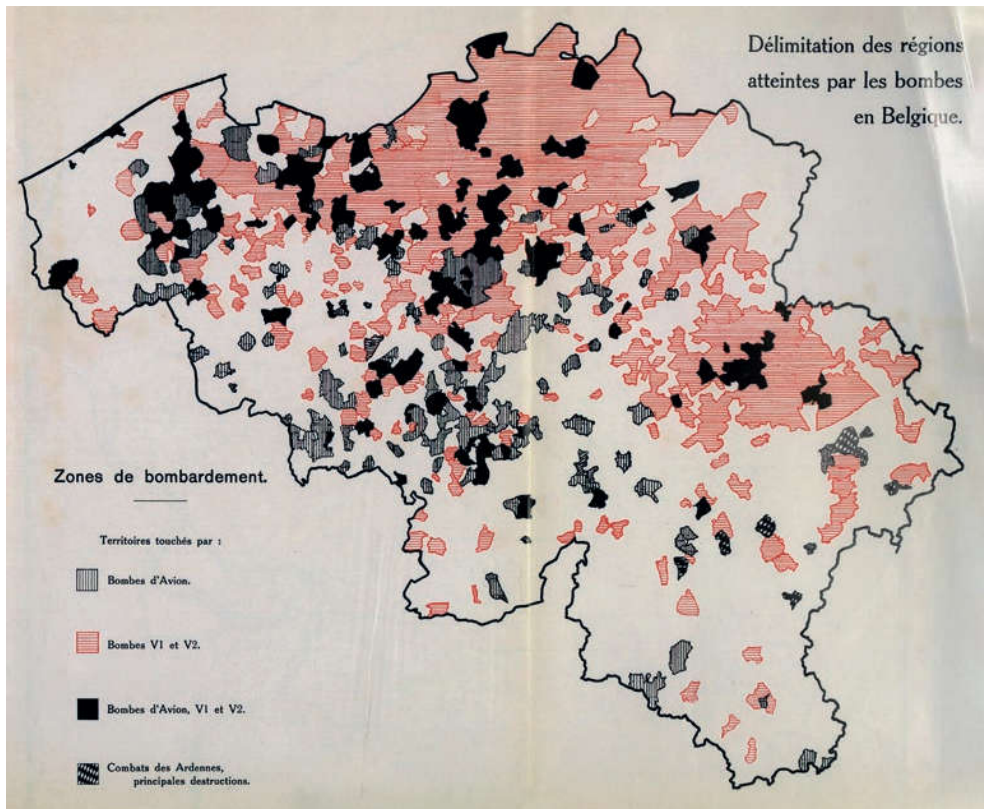
26. Née à la fin de la Seconde Guerre mondiale et initialement rattachée au ministère de la Reconstruction, l'administration des Dommages de Guerre passa ensuite successivement au ministère des Travaux publics (1952), au ministère des Communications et de l'Infrastructure (1991) et, enfin, au Service public fédéral (SPF) Intérieur (2002).

27. Après une mission générale d'inspection menée au ministère des Travaux-publics en 1988, Antoine Zoete, archiviste inspecteur des Archives générales du Royaume, signale la présence des archives des Dommages de guerre conservées dans le dépôt Pasteur. Identifiées comme documents à caractère « financier », elles ne suscitent malheureusement guère d'intérêt. AGR, Dossier central, dossier nr. 269.99.

28. Il s'agit notamment, pour les ensembles les plus volumineux, des archives des Victimes de Guerre (GERT DE PRINS, « Archieven van de Directie-general Oorlogsslachtoffers », in PIERRE-ALAIN TALLIER (textes réunis par), « Sortir de la deuxième guerre mondiale ? »..., *op cit.*, p. 37-50), de la Police des étrangers (FRANK CAESTECKER, FILIP STRUBBE, PIERRE-ALAIN TALLIER, *Les dossiers individuels des étrangers produits par la Sûreté publique (Police des Étrangers) (1835-1943)*, Bruxelles, AGR, 2009, 16 p. (*Jalons de recherche*, 19)) et du Service International de Recherches (FILIP STRUBBE & PIERRE-ALAIN TALLIER, *Copie numérique des archives du Service International de Recherches à Bad Arolsen (consultable aux Archives générales du Royaume)*, Bruxelles, AGR, 2012, 23 p. (*Jalons de recherche*, 30)).

29. SVEN CARNEL, « Entre espoir et désillusion. Le retour des sinistrés dans les régions dévastées après la Première Guerre mondiale », in SERGE JAUMAIN, MICHAËL AMARA, BENOÎT MAJERUS & ANTOON VRINTS (dir.), *Une guerre totale ? La Belgique dans la Première Guerre mondiale : Nouvelles tendances de la recherche historique*, Bruxelles, AGR, 2005, p. 495-505 (*Études sur la Première Guerre mondiale*, nr. 11). Voir aussi : ÉRIC DUHAMEL, « Les sinistrés : objet et enjeu politique », in DOMINIQUE BARIOT, RÉMI BAUDOÏ & DANIEL VOLDMAN, *Les reconstructions en Europe (1945-1949)*, Bruxelles, Complexe, 1997, p. 234-235.

30. Les différents types de biens pris en compte pour l'indemnisation sont les suivants : les biens immobiliers bâtis ; les biens immobiliers non bâtis (terres et terrains, aménagements fonciers) ; l'équipement des exploitations industrielles, commerciales, artisanales et agricoles ; les biens meubles affectés à des fins professionnelles, au besoin d'un culte public, à des fins de philanthropie, d'éducation, d'enseignement ou de prévoyance sociale ; les marchandises et produits fabriqués par le sinistré ; les matières premières, les provisions agricoles achetées, les marchandises de revente ; le cheptel vivant (gros et menu bétail), les pigeons voyageurs, les petits animaux domestiques, les abeilles ; les récoltes sur pied, les produits de ferme, les animaux de basse-cour ; les cultures permanentes, les plantations fruitières ; les arbres et plantations d'agrément ou d'ornement ; les navires et bateaux, les bâtiments de navigation intérieure. Arrêté du Régent du 7 novembre 1947 relatif au mode d'évaluation des dommages de guerre aux biens privés, *Moniteur belge* du 10-11 novembre 1947.



Carte délimitant les zones touchées par les bombes en Belgique durant la Deuxième Guerre mondiale (ne prend pas en compte les autres types de dégâts : pillages, etc.) (La Belgique sous les bombes)

complète possible. Les longues listes descriptives et attestations diverses sont complétées par d'innombrables plans, cartes postales et photographies qui ajoutent une valeur iconographique certaine à cet ensemble. Autre atout majeur, cette radioscopie touche l'ensemble des provinces ; c'est toute la Belgique qui est concernée.

Qui dit dommages, dit heureusement – même si le processus est lent et compliqué – indemnisations et, souvent, reconstruction car, entre 1940 et 1945, plus de 506.000 immeubles ont été endommagés ou détruits par les combats et les bombardements sur les 2.173.000 existants avant la guerre, soit 23 % du total. Ces archives permettent dès lors de suivre le positionnement des autorités politiques, administratives et judiciaires par rapport à cette question. Autorités qui se sont peu ou prou servies des enseignements des indemnisations accordées après la Première Guerre mondiale pour ce faire³¹. Adopter une approche comparative des mécanismes d'indemnisation mis en place pour les deux conflits mondiaux, d'une part, et par les différents pays touchés par les destructions, d'autre part, permettrait de récolter de nombreux renseignements à ce sujet. En effet, l'indemnisation des sinistrés et la reconstruction-modernisation du parc immobilier (habitations, commerces, ateliers, usines, ...) participent pleinement à la reconstruction poli-

tique, économique et sociale des pays dévastés par la guerre³². Toutefois, il ne faut point s'en cacher, cette opération de grande ampleur brassa des budgets considérables et renfloua quelque peu le portefeuille des sinistrés, des entrepreneurs, des architectes, des avocats, des notaires et des marchands de matériaux de construction³³. Ne perdons pas de vue cependant que cette opération de soutien aux victimes de dégâts (particuliers, commerçants, entrepreneurs, industriels et pouvoirs publics) augmenta considérablement la dette publique.

La question de la répression de l'incivisme apparaît également au fil des dossiers. Parmi les nombreux documents nécessaires à l'agrégation de la demande d'indemnisation figurait le certificat de civisme délivré par l'autorité communale. Au détour des dossiers, l'on trouve aussi l'une ou l'autre photographie de badigeonnages non équivoques.

Entre indemnisation et reconstruction, les destins personnels et collectifs s'entrecroisent à foison et c'est probablement cette caractéristique qui explique en grande partie l'intérêt du public pour ces périodes de guerre qui bouleversent l'équilibre des sociétés et des familles³⁴. Le succès rencontré par l'exposition « *Gekleurd Verleden. Familie in oorlog* », qui s'est tenue à Gand de novembre 2010 à avril 2011, le démontre à suffisance³⁵.

31. En ce qui concerne la Première Guerre mondiale, voir : MARCEL SMETS, e.a., *Resurgam : la reconstruction en Belgique après 1914*, Bruxelles, 1985 ; ALEXANDRE NOTEBAERT, CHRISTEL NEUMANN, WILLEM VANDEN EYNDE, *Inventaire des archives de l'Office des régions dévastées*, Bruxelles, AGR, 1986 ; ALEXANDRE NOTEBAERT, CHRISTEL NEUMANN, WILLEM VANDEN EYNDE, *Inventaire des archives de l'Office des régions dévastées*, 7 tomes (A – Z), Bruxelles, AGR, 1995 ; ainsi que les nombreux inventaires concernant les tribunaux des dommages de guerre réalisés par Hans Vanden Bosch.

32. DOMINIQUE BARIOT, RÉMI BAUDOUÏ & DANIEL VOLDMAN, *Les reconstructions en Europe (1945-1949)*, Bruxelles, Complexe, 1997.

33. De tous, ce furent certainement les sinistrés les moins bien lotis car l'indemnisation ne couvrait qu'une partie des frais de reconstruction.

34. Voir notamment : XAVIER ROUSSEAU, « Sortir de la deuxième Guerre par les vieux papiers ? Les archives de l'occupation et de la libération, des traumatismes à la résilience », in PIERRE-ALAIN TALLIER (textes réunis par/teksten samengebracht door), « Sortir de la deuxième guerre mondiale ? »..., *op cit*, p. 17 ; RUDI VAN DOORSLAER, « Guerre, amnistie, Histoire publique et Ceges », in *Bulletin du Ceges*, 44, septembre 2011, p. 1 ; BRUNO BENVINDO & EVERT PEETERS, *Les décombres de la guerre. Mémoires belges en conflit, 1945-2010*, Waterloo, Renaissance du Livre, 2012 ; KOEN AERTS, DIRK LUYTEN, BART WILLEMS, PAUL DROSSENS & PIETER LAGROU, *Papy était-il un nazi ? Sur Les traces d'un passé de guerre*, Bruxelles, Racine, 2017. Songeons aussi au succès du documentaire proposé par Canvas concernant "De kinderen van de collaboratie" et des livres de : KRISTIEN HEMMERRECHTS, *Het verdriet van Vlaanderen. Op pad met Hein en Toon, tweeling van de collaboratie*, De geus, 2019 ; JEROEN OLYSLAEGERS, *Trouble*, stock, 2019.

35. WILLEM ERAUW, « Stemmen uit de oorlog. Een kritische terugblik op de tentoonstelling Gekleurd Verleden », in *Cahiers d'Histoire du Temps Présent*, 2011, nr. 23, p. 211-226.



Lorsque l'incivisme ne protège pas des dégâts, l'ardoise est encore plus chère. Bruxelles, AGR 2 – dépôt Joseph Cuvelier, ministère de la Reconstruction, Archives de l'Administration des Dommages aux biens privés, Série provinciale, Province de Flandre-Occidentale, nr. 3.003.756

Les possibilités d'exploitation de ce fonds d'archives sont cependant beaucoup plus étendues et dépassent largement le cadre de la Seconde Guerre mondiale et de la reconstruction³⁶. En effet, compte tenu des démarches administratives et des procédures qui présidèrent à la constitution des dossiers, les informations disponibles ne concernent pas uniquement l'objet pour lequel elles ont été produites et ouvrent de nouvelles perspectives pour les recherches en matière d'histoire de l'architecture et du patrimoine, de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire, de l'environnement, de la santé publique, d'histoire économique, sociale et militaire, d'histoire rurale, d'histoire des mentalités et de la famille, sans oublier l'histoire locale et la généalogie³⁷. Cette multiplicité des domaines de recherche concernés et les marques d'intérêt montrées par de nouveaux types de lecteurs représentent une réelle opportunité pour les Archives de l'État et la « culture » des archives en général³⁸. Il est temps pour le public et les décideurs de se rendre compte que la dimension des archives est bien plus vaste que le rôle patrimonial ou culturel

auquel on souhaite trop souvent les restreindre. Il s'agit d'une question d'utilité publique englobant des aspects de transparence, de bonne gouvernance et d'accès des citoyens à l'information, toutes garanties du bon fonctionnement de la démocratie, même lorsque les archives sont dites mortes sur le plan administratif.

Le constat est partagé par presque tous, les dommages de guerre aux biens constituent un fonds d'archives à très large spectre dont l'exploitation comblera plusieurs générations de chercheurs, mais pour lequel il était délicat d'établir des critères de tri efficaces n'hypothéquant pas largement les recherches futures³⁹. Pourtant, la (re) découverte de cet ensemble volumineux a immédiatement fait surgir la question de son devenir. Fallait-il tout conserver? Comment organiser le tri? ... d'éternelles interrogations auxquelles se trouvent confrontés les archivistes. Nous étions en quelque sorte dans le même cas de figure que celui des dossiers individuels de la Police des étrangers⁴⁰ ou des « Brevets »⁴¹ qui sont également des ensembles à très large spectre.

36. Un premier aperçu global en avait déjà été donné par FRANÇOIS ANTOINE, *Les dossiers individuels des dommages de guerre aux biens privés (Deuxième Guerre mondiale)*, Bruxelles, AGR, 2011 (*Jalons de recherche*, 27). Une synthèse détaillée a suivi en 2012 : PIERRE-ALAIN TALLIER (dir.), « Une brique dans le ventre et l'autre en banque ». *L'indemnisation des dommages aux biens privés causés par les opérations de guerre et assimilées. Sources pour une histoire plurielle du 20^e siècle*, Bruxelles, AGR, 2012, 192 p. (L'ouvrage existe aussi en néerlandais : PIERRE-ALAIN TALLIER (ed.), *Puin en wederopbouw. Oorlogsschadedossiers Tweede Wereldoorlog en verwante archieven. Bronnen voor een veelzijdige geschiedenis van de 20^{ste} eeuw*, Brussel, AR, 2012, 192 p.).

37. En ce qui concerne les opportunités pour l'histoire locale, voir notamment : HENDRIK CALLEWIER, « Beschadigd België : De regio Kortrijk in puin (1940-1945) », in *De Leiegouw*, vol. 2014, 56, nr. 2, p. 253-288.

38. Ces dernières années, de nombreux services et sociétés, confrontés à des problèmes d'assainissement des sols ou de cadastre des sols, ont consulté les dossiers des dommages de guerre. Parmi ceux-ci, la Spaque et Elia.

39. En raison du manque d'espaces de conservation aux Archives générales du Royaume, les négociations concernant la définition des critères de tri ont été particulièrement ardues...

40. Voir PIERRE-ALAIN TALLIER, « Devons-nous éliminer, trier ou conserver dans leur totalité les dossiers individuels de la Police des étrangers produits après 1950? », in PIERRE-ALAIN TALLIER (textes réunis par / teksten samengebracht door), *Passer la frontière. L'administration des étrangers en Belgique. Actes de la journée d'étude organisée aux Archives générales du Royaume le 26 mars 2009 / Grensgevalen. De vreemdelingenadministratie in België. Akten van de studiedag gehouden op het Algemeen Rijksarchief te Brussel op 26 maart 2009*, Bruxelles, AGR, 2010, p. 129-140 (*Miscellanea Archivistica. Studia*, 190).

41. La série « Brevets » provenant de l'Office de la propriété industrielle et commerciale (ministère des Affaires économiques) comprend tous les brevets déposés en Belgique entre 1822 et 1970. D'après négociations entre archivistes ont été nécessaires pour faire accepter l'idée de ne pas effectuer de tri dans cet ensemble tout aussi remarquable que volumineux (2 km) qui permet d'étudier l'innovation technologique sous toutes ses formes et dans tous les domaines des sciences et des techniques (agriculture, métallurgie, verrerie, charbonnages, construction navale, automobile, chemins de fer, aéronautique, armement, ponts et chaussées, construction, santé, photographie et cinéma, ...).



Salle de cinéma avec théâtre, loges pour les artistes, habitation pour le concierge, bar, foyer, entrée principale, portail, bureaux, maison de l'administrateur, Lange Herentalsestraat, Anvers. Le complexe fut entièrement dévasté par une bombe volante, le 1er février 1945. Bruxelles, AGR 2 – dépôt Joseph Cuvelier, ministère de la Reconstruction, Archives de l'Administration des Dommages aux biens privés, Série provinciale, Province d'Anvers, Nr. 1.072.714

Après une étude fouillée réalisée par nos collègues François Antoine et Luc Vandeweyer⁴², il fut décidé de conserver l'essentiel des dossiers tout en réduisant le volume de moitié⁴³. L'existence de deux grandes « séries » similaires – sans être identiques cependant – devait permettre la réalisation de cette opération et le transfert des archives conservées aux Archives de l'État. La série centrale fut conservée dans son intégralité, tandis que la série provinciale – fortement touchée par les moisissures – subit un tri drastique, dossier par dossier, de manière à ne conserver que ceux qui contenaient des plans et des photographies⁴⁴. L'absence de toute forme de conditionnement des archives, leur état sanitaire catastrophique et le coût global des budgets à engager par le SPF Intérieur (personnel et matériel) constituèrent trois freins importants qui ralentirent fortement les travaux. Après bien des péripéties et rebondissements, le grand chantier de tri, conditionnement et versement des archives des dommages de guerre aux biens s'acheva en septembre 2015, dix ans après avoir débuté. Au final, il n'a pas été dérogé au vieux principe du respect des fonds, sur le plan intellectuel tout au moins car, pour des raisons pratiques liées au manque d'espaces de conservation sur Bruxelles, les dossiers concernant les provinces de Flandre occidentale, de Flandre orientale et du Limbourg ont été respectivement transférés vers les RA Brugge, RA Gent et RA Hasselt⁴⁵. La constitution d'instruments d'accès plus pointus par les bénévoles et chercheurs locaux (bases de données) renforça néanmoins encore for-

tement l'intérêt pour ces archives et démontra par l'absurde que les critères de tri choisis étaient, si pas les meilleurs, en tout cas les moins mauvais.

Cette question lancinante du tri a été présente en permanence en filigrane depuis 2005. Celle du fait de savoir si c'est vraiment le rôle des archivistes d'envisager quels pourraient-être les apports des fonds d'archives pour leurs utilisateurs présents et futurs aussi. Nous sommes plusieurs à rester convaincus du bien-fondé de cette démarche à condition de sonder largement nos pairs historiens pour ce faire. Beaucoup de membres de la profession s'y refusent pourtant, sous le fallacieux prétexte qu'il n'est guère possible d'envisager quels seront les questionnements et les axes de recherche dans les 20, 50 ou 100 ans à venir. Un esprit caustique et critique pourrait alors leur demander quels sont les critères retenus pour effectuer la sélection des archives à conserver, hormis le sacro-saint échantillon représentatif qui ne l'est que par définition.

Les fonds atypiques par la taille, le contenu, leur histoire, leur intérêt et les défis archivistiques posés, comme c'est le cas pour celui des dommages de guerre aux biens privés, offrent l'avantage d'être à l'origine de nombreuses questions et donnent l'occasion aux archivistes d'attirer l'attention sur les fabuleux documents qu'ils conservent et les opérations qui furent entreprises pour assurer leur sauvegarde, car il est n'est guère courant qu'on le fasse pour eux⁴⁶.

Pierre-Alain Tallier est Docteur en histoire contemporaine de l'ULB, chef de la section « Archives contemporaines » et chef du Département Bruxelles ff. aux Archives générales du Royaume. Très éclectique, il s'est intéressé à de nombreux sujets de recherche : le développement du mouvement ouvrier chrétien dans le Tournaisis, les luttes syndicales dans les communes louches, l'évolution des bois et forêts et de la propriété forestière depuis la fin de l'Ancien Régime, le phénomène colonial, les deux conflits mondiaux.

42. FRANÇOIS ANTOINE & LUC VANDEWEYER, *SPF Intérieur. Archives du Service Calamités. Direction générale de la protection civile. Rapport d'inspection / FOD Binnenlandse Zaken. Archief van de Dienst Rampen. Algemene Directie Cíviele Bescherming. Inspectierapport*, Bruxelles, AGR, 2005, 39 p.

43. Par la suite, il faudra peut-être songer à effectuer un tri qualitatif à l'intérieur des dossiers, mais cette opération requiert énormément de temps.

44. La présence de plans et photographies en grand nombre au sein de la série provinciale constituait la principale différence entre la série provinciale et la série centrale.

45. Le reste du fonds est conservé aux Archives générales du Royaume 2 – Dépôt Joseph Cuvelier.

46. Ils en sont parfois les premiers responsables par manque de documentation des opérations menées !